

1. DOCUMENTS A FOURNIR

- Une fiche descriptive du projet (maximum 5 pages) –

- Nom de la structure (entreprise ou association)
- Intitulé du projet innovant
- Contact du ou des porteur(s) de projet au sein de l'entreprise
- Catégorie dans laquelle le ou les porteur(s) de projet souhaite(nt) concourir, à savoir :
 - prix de l'innovation, tourisme et exportation,
 - ou prix de la croissance verte,
 - ou prix de l'innovation sociale et ESS.
- Présentation du bien/service innovant :
 - genèse du projet,
 - contexte (technologie, commercial ou social),
 - enjeux et valeur ajoutée apportée par le produit innovant,
 - caractère innovant du produit (bien ou service),
 - Moyens humains et financiers mis en œuvre pour développer le projet innovant,
 - procédé de mise en œuvre : collaboration/partenariat,
 - résultats économiques/sociologiques/environnementaux attendus.
- Si possible, copie du devis ou de la facture pour couvrir toute demande de subvention supérieure à 1000 euros.

- Un dossier de présentation de la structure candidate (maximum 3 pages) –

- Description de l'activité de l'entreprise ou de l'association :
 - année de création,
 - activité principale,
 - forme juridique,
 - siège social,
 - site internet,
 - nombre de salariés/membres.

- Documents administratifs -

- Extrait Kbis de moins de trois mois pour les entreprises.
- Témoignage de parution au Journal Officiel pour les associations.

2. DEPOT DES DOSSIERS AVANT LE 15 FEVRIER 2018 (16H HEURE METROPOLE)

- Par voie électronique –

Par voie électronique : sarah.tripon@archipel-developpement.fr (le nom des fichiers devra comprendre le nom de l'entreprise) ;

- Par courrier -

Sous format papier à :
Archipel Développement
Concours Innovation FIER SPM
Rue Borda
BP 4365
97500 Saint-Pierre et Miquelon